



Ville de Dreux

Arrêté portant retrait de délégation de fonctions et de signature
À Monsieur Jacques Alim 9^{ème} Adjoint au Maire

N° ARR2022- 474 -1

Le Maire de la ville de Dreux,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-45 en date du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020-46 en date du 3 juillet 2020 portant création de onze postes d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-47 en date du 3 juillet 2020 portant élection de dix Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de dix Adjoints au Maire le 3 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-172 portant élection de Madame Sophie WILLEMIN en qualité de onzième Adjointe au Maire

Vu l'arrêté n°2020-175 relatif aux délégations accordées à Monsieur Jacques Alim dans le domaine de Développement de l'e-administration, smart city, aménagement des infrastructures numériques et informatiques, guichet unique et relations avec les usagers,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour garantir la parfaite continuité du service public, il est nécessaire de retirer les délégations consenties à Monsieur Jacques Alim,

ARRÊTE

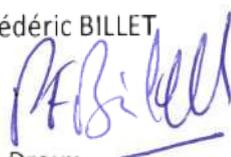
Article 1er : les délégations accordées à Monsieur Jacques Alim, 9^{ème} Adjoint au Maire sont retirées à compter de ce jour ;

Article 2 : l'arrêté n°2020-175 relatif aux délégations accordées à Monsieur Jacques Alim dans le domaine de Développement de l'e-administration, smart city, aménagement des infrastructures numériques et informatiques, guichet unique et relations avec les usagers, est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au sous-préfet, délégué de Madame le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, sera notifié à Monsieur Jacques Alim et publié.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le recours peut être déposé sur le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Fait à Dreux, le 09 SEP. 2022

Pierre-Frédéric BILLET

Maire de Dreux
Conseiller régional



Document certifié exécutoire
Dépôt à la sous-préfecture de Dreux, le :
Publication et notification le :